

**ECURIE BAYARD**  
**A.S.B.L.**  
**DINANT**

---



« **BAYARD CONTACTS** »  
Périodique trimestriel

1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2012

EDITEUR RESPONSABLE :  
NYSSSEN H., rue du Jauviat, 48  
B-5530 YVOIR



**24 & 25 MARS**



**2012**

# **RALLYE**

# **DES**

# **ARDENNES**

<http://www.ecuriebayard.be>

# ***RALLYE DES ARDENNES***

## **24 & 25 MARS 2012**

**VISA ASAF N° 2012/014**

**CLUB ORGANISATEUR : ECURIE BAYARD A.S.B.L.**

**N° d'Entreprise : 409.339.703**

# **REGLEMENT PARTICULIER**

**EPREUVE NATIONALE A PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (OPEN)**

**CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE**

**EURO - RALLYE - TROPHEE**

**PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR / BRABANT / LUXEMBOURG**

**CHALLENGE BRUNO THIRY**

**CHALLENGE RENAULT**

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Communes de Dinant, Ciney, Houyet et Rochefort  
Polices de Dinant, Ciney, Houyet et Rochefort  
Clubs C.B.

Ecuries et Clubs automobiles

Clubs des Communes de Dinant, Anhée, Ciney, Houyet, Yvoir

<http://www.ecuriebayard.be>

E-mail : [ecurie.bayard@hotmail.com](mailto:ecurie.bayard@hotmail.com)

# **I TIMING**

## **LUNDI 30 JANVIER 2012**

Parution du règlement.

## **MERCREDI 8 FEVRIER 2012**

Ouverture des inscriptions et des paiements.

## **JEUDI 23 FEVRIER 2012**

**20 h 00 :** Fin de la période des engagements assurés pour les « engagés prioritaires » (Art. 4.2 du R.P.R.)

## **MARDI 20 MARS 2012**

**19 h 00 :** Clôture de réception des engagements à droits simples.

**20 h 00 :** Attribution des numéros

## **JEUDI 22 MARS 2012**

**10 h 00 :** Affichage de la liste des engagés au Siège Social du Club : **CAFE ARDENNAIS**, avenue Franchet d'Esperey, 4, B-5500 DINANT. Tél. + Fax (082) 22.33.50.

## **SAMEDI 24 MARS 2012**

**08 h 30 :** Ouverture de la Permanence :

**09 h 00 :** Ouverture des vérifications administratives :

**INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle),  
**B-5500 DINANT - Tél (0478) 22.93.57 - (0476) 55.12.72**

**09 h 30 :** Distribution des road-books.

Début des reconnaissances.

**12 h 00 :** Fin des inscriptions à droits majorés.

**14 h 00 :** Ouverture des vérifications techniques.

**15 h 00 :** Fin des vérifications administratives

**18 h 00 :** Fin des vérifications techniques.

**19 h 00 :** Fin absolue des reconnaissances.

**19 h 30 :** Affichage de la liste des voitures qualifiées.

## **DIMANCHE 25 MARS 2012**

**06 h 45 :** Ouverture de la Permanence : **INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**, DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT , tél (0479) 49.21.51.

**06 h 50 :** Ouverture des éventuelles vérifications techniques et/ou administratives complémentaires.

**07 h 10 :** Ouverture du parc fermé de départ.

**07 h 25 :** Fermeture des éventuelles vérifications techniques et/ou administratives complémentaires.

**7 h 40 :** Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés au départ.

**08 h 10 :** Départ de la Section 1

**10 h 45 :** Départ de la 1<sup>ière</sup> voiture PH (heure approximative)

**12 h 20 :** Départ de la Section 2

**16 h 10 :** Départ de la Section 3

**18 h 00 :** Arrivée de la 1<sup>ière</sup> voiture PH (heure approximative)

- Affiche des résultats PH : 19h00

- Officialisation des résultats PH : 19h30

**19 h 04 :** Arrivée du 1<sup>ier</sup> concurrent.

**30' après l'arrivée de la dernière voiture :** affichage des résultats officiels.

**30' plus tard :** officialisation des résultats.

**30' plus tard :** proclamation des résultats et remise des coupes.

## **II ORGANISATION**

### **Article 1 ORGANISATION**

L'ASBL ECURIE BAYARD, n° d'entreprise 409.339.703, en collaboration avec l'Automobile Club Famenne-Bayard organise le « **RALLYE DES ARDENNES** », VISA ASAF n°014, rallye de type « B », les 24 et 25 mars 2012, sous le haut patronage de :

Monsieur MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur  
Monsieur FOURNAUX, Sénateur-Bourgmestre de Dinant  
Monsieur MILCAMPS, Député-Bourgmestre de Ciney  
Monsieur BELLOT, Député-Bourgmestre de Rochefort  
Monsieur PETIT, Bourgmestre de Houyet

Cette épreuve sera disputée conformément aux Prescriptions Sportives de l'ASAF 2012 et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents et conducteurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### **COMITE ORGANISATEUR**

Directeur de Course	NYSSSEN Herman	Lic. 0003
Directeurs de Course Adjoints	JOTTARD Alain	Lic. 0975
	HENROT Hugues	Lic. 0835
	CEULEMANS Christophe	Lic. 0877
	SMOOS Cédric	Lic. 0856
	MARLAIRE Bernard	Lic. 0986
	REMY Serge	Lic. 0803
Secrétaire du Meeting	REMY Serge	Lic. 0803
Secrétaires Adjoints	RIGAUX Chantal	
	DAVISTER Anne	
	GOIS Annie	
	DESIRANT Liliane	
	GEGO Christian	
	TONNEAU Marie-Claire	
	BRANDENBOURG Monique	
	HERBIET Sabrina	
WILMOTTE Nathalie		
Directeur de Sécurité	DERNIVOIS Marc	Lic. 0967
Directeurs de Sécurité Adjoint	DIDION Marc	Lic. 0979
	GARNIER Eric	Lic. 0907
	JANSSEN Joël	Lic. 0840
	METNIK Olivier	Lic. 0795
	PIRAUX Philippe	Lic. 0102
	DEMARTEAU René	Lic. 0801
	VEYT Eric	Lic. 0837
VAN UYTVANCK Florent	Lic. 0949	
Service médical sous la direction	C.R.S.	
Responsable du parcours Bureau des calculs	NYSSSEN Herman	
	SGHERZI Giovanni et Yvette LACAILLE	
	HENIN Grégory	
Service Presse sous la Direction Responsables matériel	LACAILLE Yvette	
	DIDION Eric et Marc	
	PHILIPPOT Isna	
	VAN UYTVANCK Florent	
	BAILY Christine et BRONDELET Marie	
	HENIN Aimé et SCAILLET Christophe	
Relations commerciales Parcs et Regroupements	ENSEIGNES PLEXI – ELLEBOUDT Julien	
	GOIS Annie	
Extra-Sportif	Equipe C.C.B.D.	
	ANTOINE Abel et Raymonde	
	SAISELET Willy, Thomas et Jeaninne	
	BAIJOT André et Marianne	
	DEFOIN Joceline et Ludovic	
	VANHEER François et DEFOUR Florent	
	DIDION Marcel et Christine	

## **OFFICIELS DELEGUES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF**

Commissaires Sportifs ASAF	LIEGEOIS Jules, Président	Lic. 0937
	ROQUET Michel	Lic. 0951
	VANDERLIN Pierre	Lic. 0113
Observateur ASAF	DELABY Jean-Louis	Lic. 0007
Inspecteur Sécurité ASAF	DELABY Jean-Louis	Lic. 0007
Commissaires Techniques ASAF	PUISSANT Jean-Claude, Président	Lic. 0957
	GILBERT Georges	Lic. 0973
	MENU Bernard	Lic. 0021
	MENU Olivier	Lic. 0748
	DOCQ Josette	Lic. 0717
	CONFRERE Gilbert	Lic. 0953
	RIHOUX Daniel	Lic. 0813
	LEMMENS Jean-Christophe	Lic. 0467
	PREVOT Martine, secrétaire	Lic. 0988
	CATOUL Marie-Luce, secrétaire	Lic. 0964

## **OFFICIELS D'EPREUVE MANDATES PAR L'ORGANISATEUR**

Relations avec les Concurrents	BLASUTIG Léon	Lic. 0850
	SMETS Yves	Lic. 0938
	FELLER Camille consultant	( Euro-Rallye-Trophée)
	SCHMIT Wolfgang, consultant	( Euro-Rallye-Trophée)
Responsables des E.S.	DEMARTEAU René	Lic. 0801
	CAREME Christian	Lic. 0872
	MODAVE Louis	Lic. 0653
	RENARD Guy	Lic. 0412
	JONIAUX Luc	Lic. 0859
Chefs de Sécurité des E.S.	LAMBERT Pascal	Lic. 20269
	DEJASSE Didier	Lic. 21798
	GOBEAUX Frédéric	Lic. 22206
	JONIAUX Michaël	Lic. 20269
	LOGNOUL Michel	Lic. 24497

## **III MODALITES GENERALES**

### **Article 2 ELIGIBILITE**

Le Rallye des Ardennes est une épreuve de type B comptant pour :

EPREUVE NATIONALE A PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (OPEN) \*  
CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE  
PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)  
EURO-RALLYE-TROPHEE - CHALLENGE BRUNO THIRY - CHALLENGE RENAULT  
CHAMPIONNAT DES PROVINCES DE NAMUR, BRABANT ET LUXEMBOURG

\* L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN de la F.I.A., les licenciés nationaux belges (licence RACB Sport) et les licenciés nationaux étrangers, porteurs d'une licence « européenne », délivrée par leur A.S.N., seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence nationale.

### **Article 3 DESCRIPTION DU PARCOURS**

- 3 boucles identiques d'une longueur de 110,52 km.  
Par boucle, 5 Etapes de Classement :
  - E.C. 1 9.140 m. 100 % asphalte
  - E.C. 2 7.310 m. 100 % asphalte
  - E.C. 3 10.260 m. 100 % asphalte
  - E.C. 4 12.930 m. 100 % asphalte
  - E.C. 5 10.230 m. 100 % asphalte
- Total = 331,56 km. dont 149,61 km. d'Etapes de Classement, soit 45,12 % pour 15 E.C., comprenant 100 % d'asphalte.

**Les concurrents de la Division Prov'Historic ne participeront pas à la dernière boucle.**

**a) ENGAGEMENTS : ATTENTION → UN BULLETIN INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRÉ !**

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des Vérifications, devra parvenir uniquement **par voie postale**, au plus tôt le mercredi 8 février 2012 et, au plus tard, le mardi 20 mars 2012 avant 19h00, à **ECURIE BAYARD**, rue de Enhet-Centre, 30, à 5590 Chevetogne - GSM (0472) 32.94.32

NB : aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le **montant du droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul Compte bancaire n°001-0839839-89**, intitulé asbl Ecurie Bayard (Nyssen H.), rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avec la mention Rallye des Ardennes 2012, équipage .... / ....., et s'y trouver en dépôt avant le mardi 20 mars 2012 à 19h00 ..... Attention aux délais bancaires.

Pour les concurrents étrangers : conditions particulières.

**(FORTIS BANQUE / BIC GEBABEBB / IBAN BE45 0010 8398 3989)**

Rappel : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au samedi 24 mars 2012, à 12 h., moyennant un supplément de 20 %. (voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b).

Le nombre de participants est limité à 160 (voir Art. 4 du R.P.R.) + 10 % de réserve.

**ATTENTION** : si le nombre d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisation acceptera comme réservistes 16 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 160 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus.

Remarque : les pilotes prioritaires aux termes de l'Art. 4.2 du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complet et régularisé (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le jeudi 23 février 2012, à 20 h..

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

**b) FRAIS D'INSCRIPTION.** (Voir Art. 3.11 du R.S.G. des Prescriptions ASAF 2012)

Pour les **Divisions 1, 2 et 3**, le droit d'engagement s'élève à 163,78 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 78,38 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 7,84 €, soit un total de **250 €**

Pour la **Division 4**, le droit d'engagement s'élève à 183,75 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 101,14 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 10,11 €, soit un total de **295 €**

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2012 :

\* Dans le cas de 1 membre de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 151,28 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 78,38 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 7,84 €, soit un total de **237,50 €**

Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 171,25 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 101,14 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 10,11 €, soit un total de **282,50 €**

\* Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 138,78 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 78,38 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 7,84 €, soit un total de **225 €**

Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 158,75 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 101,14 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 10,11 €, soit un total de **270 €**

Pour la **Division Prov'Historic (PH et S/R)**, le droit d'engagement s'élève à 169,51 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 45,90 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 4,59 €, soit un total de **220 €** (NB : ristourne de 12,50 € sur l'engagement par licencié Bayard).

Publicités de l'Organisateur. Si le concurrent refuse cette publicité, ces droits seront majorés de 25%, sauf pour la Division « Prov'historic ». (voir Art. 5, du Règlement Technique Général).

**c) ATTRIBUTION DES NUMEROS.** (Voir Règlement Particulier Rallye, Art. 5.)

L'attribution des numéros de départ aura lieu à Yvoir, rue du Jauviat, 48, tél. (082) 61.21.55, le mardi 20 mars 2012, à 20h00. Permanence jusqu'à 22 h.

A partir du jeudi 22 mars, à 10h00, l'affichage aura lieu au Café Ardennais, avenue Franchet d'Esperey, 4, à Dinant, tél. (082) 22.33.50, ainsi qu'au Café-Restaurant « Chez Ali », chaussée de Rochefort, 101 à Marloie, tél. (084) 31.20.53.

**Article 5****RECONNAISSANCE – RAVITAILLEMENT – ASSISTANCE****a) RECONNAISSANCE.** (voir Règlement Particulier Rallye, Art. 2.3.5).

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT le samedi 24 mars 2012, et ce entre 09h30 et 19h00.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'Organisateur.

**A méditer.** A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de « reconnaissances », il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

N.B. : les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

**Identité et attributions des juge de faits :**

Jottard Alain, Henrot Hugues, Rigaux Chantal, Nyssen Herman, Dernivois Marc, Marlaire Bernard, Veyt Eric, Ceulemans Christophe, Garnier Eric, Demartean René, Didion Marc et Eric.

**b) RAVITAILLEMENT.** (voir Règlement particulier rallye, Art. 1.1.3).

Le ravitaillement officiel du rallye sera renseigné dans le road-book et accessible durant l'ensemble de l'épreuve :

- Emplacement : **STATION TOTAL**, rue St Jacques, 331, à Dinant
- Fréquence : deux fois par boucle.

**c) ASSISTANCE.** (voir Règlement Particulier Rallye, Art. 14).

Lors de l'épreuve, **les assistances se feront obligatoirement** aux seuls endroits renseignés dans le road-book :

- Parkings du Tienne à l'Europe, à Dinant (pneus)
- Hameau de Ver, à Custinne.
- Parc d'Activités Economiques de Dinant-Sorinnes, à Sorinnes

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ceux-ci, seules, des réparations effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel embarqué et avec les moyens du bord seront autorisées. **ATTENTION : MISE HORS COURSE A LA 1<sup>ère</sup> INFRACTION CONSTATEE**

**IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)****Article 6****PARC FERME**

Voir Règlement Particulier Rallye, Art. 12.

Situation : **INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,**  
DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT.

**Article 7****VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Voir Règlement Particulier Rallye, Art. 1.1.8 et Art. 3. « Admission des véhicules en rallyes ».

Les vérifications techniques préliminaires auront lieu le **samedi 24 mars 2012, de 14 h. à 18 h.**, suivant l'heure indiquée sur la feuille des vérifications techniques.

Situation : **INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,**  
DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT  
(Chapiteau, cour intérieure de l'école).

NB : Les éventuelles vérifications techniques complémentaires auront lieu le **DIMANCHE 25 MARS 2012** entre 06h50 et 07h25 et se situeront à l'Institut Technique de la Communauté Française, à Dinant.

**Rappel :** Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin

Les éventuelles vérifications techniques finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) auront lieu dans le garage, à l'entrée du domaine de l'Institut Technique de la Communauté Française, à Dinant.

### Les vérifications techniques obligatoires en cas d'accident ou d'abandon.

Si, lors de la compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), **il devra** être présenté aux Commissaires Techniques dès la fin de la boucle en cours.

Situation : **INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,**  
DOMAINE D'HERBUCHENNE, Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT  
(garage à l'entrée du domaine scolaire).

## **Article 8 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

### a) Contrôle administratif obligatoire.

Il aura lieu le **samedi 24 mars 2012, à partir de 09h00 jusqu'à 15h00.**

Situation : **INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,**  
DOMAINE D'HERBUCHENNE, Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT.

**L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN de la FIA,** les licenciés nationaux belges (licence RACB Sport) et les licenciés nationaux étrangers, porteurs d'une licence « européenne », délivrée par leur ASN, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence nationale

NB : Les éventuelles vérifications administratives complémentaires auront lieu le **DIMANCHE 25 MARS 2012** entre 06h50 et 07h25 et se situeront au même endroit.

**ATTENTION :** En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les rallyes de type « B » et « B-Short ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (Voir art. 2.2.10 du RSG) seront donc admis au départ.

### b) Récupération des licences en cours ou en fin d'épreuve.

- En cours d'épreuve :

**INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,** Domaine d'Herbuchenne, à Dinant : local du secrétariat (près de la Direction de course).

- En fin d'épreuve : **entrée du Parc fermé final.**

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, et jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du Parc Fermé d'arrivée.

Un somme de 25 € (par licence non récupérée) pour frais administratifs sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (voir Art. 1.1.9 du Règl. Particulier Rallye).

## **V DOTATIONS**

## **Article 9 PROCLAMATION DES RESULTATS**

1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le **dimanche 25 mars 2012** dans les locaux de l'**INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,** DOMAINE D'HERBUCHENNE, Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT, au plus tôt 30 minutes après l'officialisation des résultats.

2. Les trophées seront distribués successivement comme suit :

- Aux 3 premiers du classement de l'Euro-Rallye-Trophée (pilote et copilote)
- Au premier équipage étranger de la Division 4 (pilote et copilote)
- Au premier de la Classe de la Division PH S/R (pilote et copilote)
- Aux premiers de chaque Classe de la Division PH (cl. 15, 16,17, 18) (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers de la Division PH (cl. 15, 16, 17 et 18 confondues) (pilote et copilote)
- A la 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division 4
- Aux 3 premiers du classement de chaque Classe de la Division 4 (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers du classement de la Division 4 (pilote et copilote)
- A la 1<sup>ère</sup> Dame du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues
- A la 1<sup>ère</sup> Ecurie du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues
- Aux 3 premiers de chaque Classe des Divisions 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)
- Aux 5 premiers du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)

## **VI POINTS DE CONTACT**

### **Article 10 PERMANENCES**

■ **Jusqu'au 23.03.2012, à 20 h. :**

Chantal RIGAUX, rue Principale, 8A, 6953 B-AMBLY.  
Tél. + Fax (084) 31.54.03 – GSM (0476) 55.12.72

Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.  
Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

■ **A partir du 24.03.2012, à 08h30.**

INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,  
DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle),  
B-5500 DINANT , tél (0478) 22.93.57 et (0476) 53.08.55

■ **Internet.**

<http://www.ecuriebayard.be>

E-mail : [ecurie.bayard@hotmail.com](mailto:ecurie.bayard@hotmail.com)

[h.nyssen@swing.be](mailto:h.nyssen@swing.be) (Directeur de Course et Secrétaire)

[heh@belgacom.net](mailto:heh@belgacom.net) (Président)

### **Article 11 TABLEAU D'AFFICHAGE**

Salle des Fêtes de l'INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT , tél (0479) 49.21.51.

## **VII DIVERS**

- A) Des programmes avec cartes du parcours et des épreuves spéciales et la liste des engagés seront en vente à la Permanence.
- B) Une petite restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.
- C) Pour les logements, prendre contact avec la Maison du Tourisme, avenue Cadoux, 8, à Dinant, tél. (082) 22.28.70 - Internet : <http://www.dinant.be>

## **VIII APPROBATIONS**

### **Article 12**

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2012 seront d'application.

### **Article 13**

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

Le présent règlement a été approuvé par Mr Yves BAR (Lic. n°802), responsable de la Commission « Rallyes - CSAP NAMUR », en date du 26.01.2012.

Le présent règlement a été approuvé par Me Katty BARIO (Lic. n° 011), responsable de la Commission « Rallyes ASAF », en date du 26.01.2012.

Le présent règlement est approuvé sous réserve de présentation, dans les délais prescrits par la réglementation, de la fiche d'homologation délivrée par l'Inspecteur-Sécurité désigné par la Fédération.

# **Organisations de l'Ecurie Bayard** **et de l' A.C. Famenne-Bayard**

## **RALLYE DES ARDENNES : 25 mars 2012**

Epreuve Nationale à Participation Etrangère Autorisée (OPEN)  
Championnat de la Communauté Française  
Prov'Historic Masters Challenge - Euro-Rallye-Trophée  
Challenge Bruno Thiry – Challenge Renault – Challenge Toyo Tyres  
Championnat des Provinces de Namur, Brabant et Luxembourg

## **COURSE DE COTE DE VENCIMONT : 15 avril 2012**

Championnat de Belgique  
Championnat de la Communauté Française  
Championnat des Provinces de Namur, Brabant et Luxembourg

## **RALLYE-SPRINT DE HAILLOT : 17 mai 2012**

Championnat de la Communauté Française  
Championnat des Provinces de Namur, Brabant et Luxembourg

## **COURSE DE COTE DE FELENNE : 10 juin 2012**

Championnat de Belgique  
Championnat de la Communauté Française  
Championnat des Provinces de Namur, Brabant et Luxembourg

## **RALLYE-SPRINT DU ZONING D'ACHENE : 1 juillet 2012**

Championnat de la Communauté Française  
Championnat des Provinces de Namur, Brabant et Luxembourg

## **RALLYE DE LA FAMENNE : 19 août 2012**

Epreuve Nationale à Participation Etrangère Autorisée (OPEN)  
Euro-Rallye-Trophée - Championnat de la Communauté Française  
Prov'Historic Masters Challenge - Challenge Bruno Thiry  
Championnat des Provinces de Namur, Brabant et Luxembourg

## **COURSE DE COTE DE HOUYET : 9 septembre 2012**

Championnat de Belgique  
Championnat de la Communauté Française